

LETTRE OUVERTE à Madame Marie Georges BUFFET Secrétaire nationale du Parti Communiste Français

Le 7 Juin 2006, le gouvernement saisit pour avis la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) d'un projet d'arrêté rendant encore plus attractives les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie mécanique du vent.

Au terme d'une analyse complète et remarquablement argumentée, la CRE sous la présidence de Philippe de Ladoucette, émet **le 29 Juin un avis défavorable** : « ...la Commission considère que le tarif proposé qui s'ajoute à l'ensemble des dispositifs fiscaux en vigueur, représente un soutien disproportionné à la filière éolienne au regard du bénéfice attendu ... »

Dés le 10 Juin 2006, le gouvernement ne tenant pas compte de l'avis de la CRE, prend son arrêté. La publication au Journal Officiel (JO) intervient le 26 Juillet 2006, alors que **l'avis défavorable de la CRE n'est publié au JO, que le 27 Juillet 2006.**

Ce scénario reproduit avec une troublante similitude ce qui s'était passé lorsque la CRE avait été saisie **le 14 Mai 2001** par le gouvernement de Lionel Jospin d'un projet d'arrêté fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les centrales éoliennes. La CRE émettait **en date du 5 Juin 2001, un avis défavorable** : « ...le tarif proposé entraîne des rentes indues aux promoteurs éoliens ...et représente un moyen exagérément coûteux pour la collectivité... ». Le gouvernement avait à l'époque ignoré l'avis de la CRE qu'il venait tout juste de mettre en place et prenait son arrêté le 22 Juin 2001.

Ainsi, les gouvernements passent et les avis sollicités de la CRE sont ignorés avec une étonnante constance, tant par Villepin que par Jospin .

On aurait pu espérer qu'EDF n'accepte sans réserve **l'extravagante obligation d'achat** favorisant les surcoûts et les surfacturations à ses abonnés au travers de la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE).Jusqu'à présent cette «contribution » pesait de quelques pour-cent sur les factures, déjà nettement plus que les 1,7 % de la dernière augmentation . Mais maintenant, cette taxe va s'envoler car les éoliennes, ou plus exactement leurs heureux constructeurs et propriétaires, viennent de bénéficier de nouveaux tarifs en or. Fin Juillet, le gouvernement a décidé d'accorder, pour quinze ans, aux propriétaires d'éoliennes un prix de vente à EDF du kwh éolien qui est à peu le triple du kwh nucléaire . Les bénéficiaires de ce mécanisme étant d'une part les pays vers qui EDF exporte une électricité non assujettie à la CSPE, d'autre part, les promoteurs éoliens de toutes origines et les industriels étrangers qui ont bien compris que le territoire français s'offrait comme le nouveau terrain de chasse européen . EDF a trouvé le moyen d'échapper à sa position de victime, en obtenant du gouvernement d'être largement remboursé par un prélèvement sur sa clientèle française .

M. Marcel Boiteux, Président d'Honneur d'EDF, déclarait récemment : « Le soleil et le vent restent encore des énergies très coûteuses et capricieuses ... ». **«Il ne sert à rien de dépenser beaucoup d'argent sous prétexte de profiter ainsi d'un effet de série : on n'engendre que des séries de déficits et de subventions ... »**

D'autres énergies renouvelables, plus efficaces, plus en harmonies avec les tissus socio-économiques locaux sont à promouvoir : biomasse, solaire, houle, courants marins, géothermie des roches profondes et **surtout la ressource immédiate et mal défendue des économies d'énergie.**

On n'ose imaginer que le lobby des promoteurs éoliens, ait ainsi une influence telle auprès des pouvoirs publics, que celle-ci lui permette d'accaparer la quasi-totalité des subventions.

En Australie, pour Peter Mc Gauran Ministre de l'agriculture : **« l'éolien est une fraude complète »,**

Aux Pays Bas, **« coup d'arrêt à l'électricité éolienne »,** Joop Wijn, Ministre de l'Economie annonce la **suppression des subventions aux énergies renouvelables**, décision entrée en vigueur le 18 Août dernier.

Toutes ces réactions de bon sens confirment l'analyse de la CRE.

On n'avait pas demandé l'avis de la population lorsque les autorités s'étaient lancées dans le nucléaire, il y a quelques décennies. On ne lui demande pas davantage son avis aujourd'hui, pour le financement de l'éolien privé, et on se garde d'avancer clairement que les tarifs de l'électricité vont forcément grimper à cause de cette décision.

La contribution de l'éolien industriel au développement durable n'est pas prouvée.

Aucune justification économique sérieuse ne peut soutenir ces projets.

L'éolien n'est pas la réponse au problème de l'énergie.

Nous voudrions connaître la position du Parti Communiste Français sur ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

PHILIPPE FATRAS
Président de l'Association C DU VENT
Dourguélen
29380 BANNALEC